DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE BILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN TERRITOIRE NORD

Echelle : 1/5000

PLU prescrit le 16 février 2006

Projet de PLU arrêté par la délibération du Conseil Municipal du : 07 février 2007

PLU approuvé le: 19 décembre 2007
Vu pour être annexé à la délibération du CM du : 19 décembre 2007

Modification n°1 du PLU:

Révision simplifiée n°1 du PLU:

LA CM LR TU
Artefacto
S.A.S au capital de 150 000 €
11 rue André Meynier
Le Posthus-hall B
35000 Rennes
tél. 33 (0)2.23.46.46.00
fax 33 (0)2.23.46.46.61
artefacto@artefacto.fr
www.artefacto.fr

LEGENDE

- Limite communale
- UE Zone ou secteur
- UC Centre urbain traditionnel soumis au permis de démolir
- UEa Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UEb Zone urbaine d'extension de l'habitat
- UL Zone urbaine de loisirs
- UA Zone urbaine d'activité
- 1 AUE Extension de l'urbanisation (habitat, équipements, commerces...)
- 1 AUA Extension de l'urbanisation liée à l'activité artisanale, aux bureaux...
- 2 AU Extension de l'urbanisation sur le long terme (après modification du PLU)
- A Secteur agricole
- NA Zone d'habitat diffus
- NAa Zone diffuse d'activité
- NH Extension de l'urbanisation en campagne
- NPB Zone naturelle de protection
- NPA Zone naturelle de protection stricte
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés
- Bâti soumis au permis de démolir (détail en annexes 4)
- 1 Site archéologique
- Zone inondable (report basé sur la cartographie issue de la crue de 1995)
- 25m Voie existante avec marge de recul applicable en dehors des zones urbanisées
- Cheminement piéton
- Haie repérée
- Droit de préemption urbain institué sur les zones U et AU du PLU par la délibération du Conseil Municipal en date du: 19 décembre 2007

SERVITUDES PUBLIQUES

- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I3 Servitude concernant la conduite de transport de gaz (Orgères-Javene/ tronçon St Christophe-La Chapelle Janson) (voir détail annexe n°5)
- PT2 Servitude relative à la zone de dégagement des liaisons hertziennes (protection contre les obstacles)
- PT3 Servitude relative à la zone de dégagement des liaisons hertziennes (protection contre les obstacles)
- T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- AS1 Servitude liée aux périmètres de protection des eaux potables

EMPLACEMENTS RESERVES
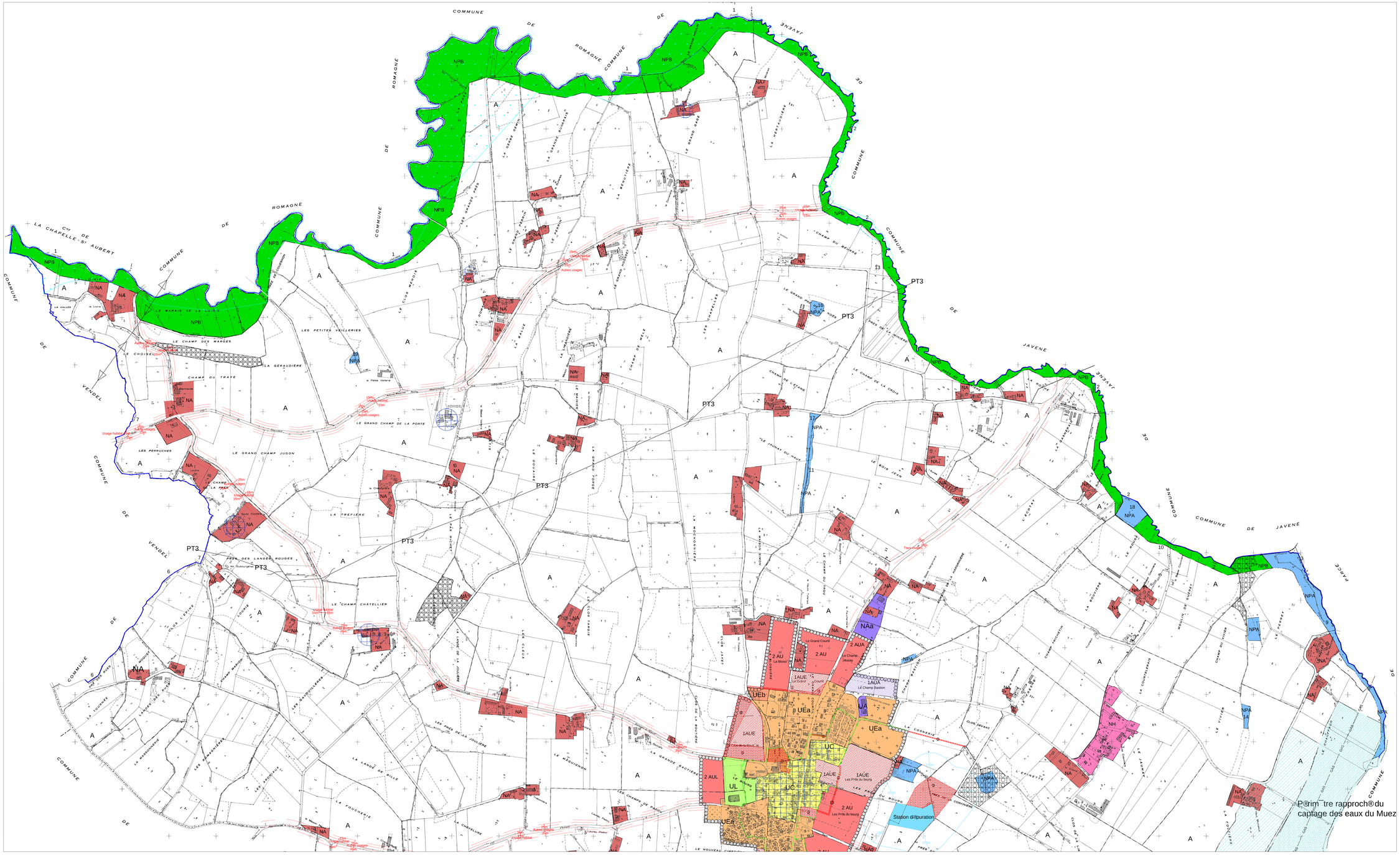
n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de desserte 630 mètres carrés	Commune
2	Création d'un sentier piéton 800 mètres carrés	Commune
3	Création d'un équipement public 2780 mètres carrés	Commune
4	Création d'une voie de desserte 2900 mètres carrés	Commune
5	Création d'équipements publics, de commerces, de services... : 9400 mètres carrés	Commune
6	Création d'une voie de desserte 200 mètres carrés	Commune
7	Extension des équipements scolaires, para scolaires, création d'un pôle petite enfance, extension de la des fêtes, parkings, 6000 mètres carrés	Commune
8	Création d'un bassin tampon et d'espaces verts 8000 mètres carrés	Commune
9	Extension de la station d'épuration 1.9 hectare	Commune
10	Création d'une voie de desserte 1150 mètres carrés	Commune